



CIRCULAIRE 2018/2019
Accueil Post scolaire
Et Temps d'Activités Périscolaire du CSC Maison Pour
Tous

La sortie des classes, pour la rentrée de septembre 2018, sera effective dès 15h45 : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis
 Et le mercredi : à 12h.
 (Application de la réforme des rythmes scolaires).

Vous avez la possibilité d'orienter votre enfant vers les services d'accueil postscolaire du CSC Maison pour tous.

« Dès la sortie de l'école à 15 H 45, la surveillance n'incombe plus aux enseignants, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école. Ils sont rendus à leur famille ou la personne responsable sauf s'ils sont pris en charge, A LA DEMANDE DE LA FAMILLE, par le service d'Accueil Postscolaire du CSC Maison pour Tous. » (Extrait du Règlement départemental des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques des Deux Sèvres).

L'Accueil Périscolaire des enfants au CSC Maison Pour Tous fonctionne avec une habilitation délivrée par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et une prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

Il est donc soumis à une réglementation précise et des normes à appliquer, à savoir :

- Encadrement diplômé et au prorata du nombre d'enfants accueillis (14 enfants/ 1 animateur)
- Locaux adaptés
- Projets éducatif et pédagogique
- Qualité de service

Pour bénéficier de ces services, chaque famille doit pour chaque enfant accueilli

- s'acquitter du montant de l'adhésion annuelle au CSC Maison Pour Tous fixé à l'Assemblée Générale (6,00 €)
- remplir une fiche de liaison et accepter le règlement intérieur (à retirer auprès de la MPT)
- remplir la feuille d'inscription des jours de présence ci-jointe (même en cas de fréquentation exceptionnelle)

Rappel : le dossier est obligatoire. Il doit être complet, à jour et en possession de l'Accueil de Loisirs pour que l'enfant soit admis et accueilli au CSC MPT.

Pour toutes absences (sortie scolaire, maladie, autres...) vous êtes priés d'en informer l'équipe d'animation par mail ou par téléphone.

Toutes absences non justifiées seront facturées.

15h45	Sortie des classes/Possibilité de récupérer son enfant
15h45-16h30	Goûter au restaurant scolaire (sur inscription 0,51 cts/enfant)
16h30	Possibilité de récupérer son enfant
16h30-18h30	Temps d'Activités Pédagogiques de 16h30 à 17h30 sur inscription (gratuit) et / ou accueil postscolaire jusqu'à 18h30

Toute inscription ou désinscription peut se faire, le jour même jusqu'à 15h40
Au 06 02 23 39 77 ou à l'adresse suivante : alsh.mpt.chatillon@gmail.com

CSC - Maison Pour Tous - 9 avenue Paul Gellé - 79200 Châtillon / Thouet

Tél : 06 02 23 39 77 ou 05 49 95 07 43

Email : alsh.mpt.chatillon@gmail.com

Site Internet : <http://mpt-chatillon.jimdo.com/>

L'Accueil Post scolaire et Temps d'Activités Péri-scolaires 15 H 45 - 18 H 30,
Avec INSCRIPTION PREALABLE OBLIGATOIRE

CHAQUE SOIR (lundi, mardi, jeudi et vendredi), l'équipe d'animation se rend à l'école St Exupéry avec une liste préétablie d'enfants inscrits et présents à prendre en charge. SEULS, les enfants inscrits sur cette liste seront pris en charge par nos services.

Ce système d'inscriptions a pour objectif que votre enfant sache par qui il est pris en charge à la sortie de l'école. En effet, à la sortie de la classe, dès 15h45 et à 16h30, les enfants non-inscrits à la MPT ne sont plus sous la responsabilité de l'enseignant ni sous celle de la MPT. La responsabilité des parents est donc entière.



Temps d'activités péri-scolaires
(sur inscriptions au CSC MPT)

Depuis septembre 2017, de 16h00 à 17h00 ou de 16h30 à 17h30, l'équipe d'animation propose, aux familles et aux enfants qui le souhaitent des projets artistiques, culturels, sportifs ...

Des micro-projets sont proposés de vacances à vacances. Ils ont pour but de répondre à des objectifs liés aux divers projets tels que développer la créativité, favoriser l'autonomie et la responsabilisation chez l'enfant, favoriser l'estime de soi. Ces projets ont pour objectifs de proposer des ateliers divers et variés pour que les enfants puissent découvrir une multitude d'activités qu'ils n'ont pas l'opportunité d'exercer.

Un programme sera distribué à chaque famille, les enfants devront être inscrits pour participer.

La présence de l'enfant devra y être régulière.



Toute inscription ou désinscription peut se faire, le jour même jusqu'à 15h40
Au 06 02 23 39 77 ou à l'adresse suivante : alsh.mpt.chatillon@gmail.com